



A noter sur vos agendas

30/11 : Lumière sur la nuit (18h-00h)

06/12 : Formation spécifique IDE/manip SU

Semaine du 22/01/2024 : Audit OPCT

Si vous souhaitez participer aux webinaires et/ou aux formations : contactez Mme AUDRAIN (DECT : 80114)



L'entretien des siphons

Les bactéries hautement résistantes aux antibiotiques émergentes (BHRé) (entérobactéries productrices de carbapénémases [EPC] et entérocoques résistants aux glycopeptides [ERG]) et le *Pseudomonas aeruginosa* producteur de carbapénémase de type VIM (PA-VIM) sont fréquemment responsables d'épidémies dans les services cliniques. La majorité de ces transmissions croisées se fait par manuportage à partir du personnel soignant, qui se contamine les mains lors de soins à un patient colonisé ou infecté.

L'application des précautions « standard » (PS) (désinfection des mains par friction hydro-alcoolique) et des précautions complémentaires contact (isolement et signalisation du patient, gestion adaptée des excréta, port d'équipements de protection individuelle, désinfection du matériel partagé) suffisent le plus souvent à la maîtrise de la diffusion de ces BHRé. Cependant, malgré l'application de ces mesures, certaines épidémies perdurent dans le temps, laissant supposer l'existence d'autres mécanismes de transmission à partir de réservoirs environnementaux.

A l'hôpital de Saint Antoine, les différentes épidémies de ces germes résistants nous ont conduit à investiguer de manière systématique la contamination par les EPC des siphons dans 7 services cliniques et à distance de toute épidémie. Nous avons ainsi montré que 18,6 % des points prélevés (88/474) étaient contaminés par des EPC, avec une variation significative des taux de contamination entre les services (0-26,2 %) et le site d'échantillonnage (siphons de douche 43,2 % ; siphons des toilettes 19,3 % ; siphons des lavabos 6,4%). Cette contamination est favorisée par l'absence d'entretien et de désinfection des points d'eau, la présence de calcaire/tartre et de biofilm qui permettent aux bactéries de persister, et l'utilisation parfois inadaptée de ces points d'eau (élimination de solutés de nutrition, des liquides biologiques, d'antibiotiques etc...). Des études scientifiques expérimentales ont montré que ces réservoirs peuvent générer des aérosols de microgouttelettes infectieuses qui peuvent se propager à distance et contaminer le patient. Suite à ce constat, nous avons mis à jour la procédure « Entretien des siphons » (réf : **HYG-PRO-00864**), qui est applicable à l'ensemble des services cliniques de l'hôpital.

Détartrage au vinaigre blanc des siphons : WC, lavabo et douche



Hebdomadaire à distance (au moins 24H) des purges et de la javellisation.
Le vinaigre blanc ne doit pas être dilué, il s'utilise pur

Déroulement

- Préparer la bouteille de vinaigre
- Inscrire la date d'ouverture sur la bouteille
- Aller dans la chambre
- Faire une hygiène des mains avec SHA
- Vêtir le tablier, mettre les lunettes et mettre des gants à usage unique.
- Verser au niveau des sanitaires (WC et siphon du lavabo et de douche) 300ml de vinaigre blanc (2 X pot à coproculture).
- Laisser en contact 15 mn.
- Rincer abondamment.
- Enlever les gants, le tablier et les lunettes.
- Faire une hygiène des mains avec SHA
- Tracer dans le cahier des purges à la case détartrage (nom, prénom, date, signature de l'agent).
- Le vinaigre d'alcool se conserve au sec et à l'abri de la lumière. Il n'y a pas de péremption.



Désinfection des siphons : WC, lavabo et douche



Hebdomadaire à distance (au moins 24H) des purges et du détartrage au vinaigre blanc.
Ne jamais utiliser de produit détartrant avant ou juste après l'utilisation de l'eau de javel (risque de production de gaz toxiques)
Utiliser toujours l'eau de javel seule (pas de mélange avec d'autres produits d'entretien)

Matériel

- L'eau de javel concentrée à 9,6% ou 4,8% ne doit jamais être utilisée pure.
- gants à usage unique, tablier plastique, lunettes de protection, une paire de ciseaux et un sac DAOM ;
- 2 berlingots d'eau de javel à 4,8% (ou 1 berlingot d'eau de javel à 9,6%)
- Un flacon opaque de 1l pour la reconstitution.
- Un pot à coproculture de 200ml
- Les flacons vides pré-étiquetés « eau de javel à 2,6% » sont disponibles au magasin hôtelier

Déroulement

- Vêtir le tablier, mettre les lunettes et les gants à usage unique
- Ouvrir les berlingots (250 ml x 2) d'extrait de javel à 4,8% de chlore actif (ou le berlingot d'eau de javel à 9,6%)
- Verser le contenu dans le flacon opaque d'un litre spécifique à l'eau de javel (pas de bouteille vide)
- Compléter avec 500 ml d'eau froide (ou 750 ml si concentration de 9,6%)
- Reboucher le flacon. La préparation est prête à être utilisée.
- Enlever les gants à usage unique.
- Etiqueter le flacon (eau de javel 2,6%) et mettre la date de fabrication.
- Aller dans la chambre
- Faire une hygiène des mains avec SHA
- Vêtir le tablier, mettre les lunettes et mettre de nouveaux gants à usage unique.
- Verser au niveau des sanitaires (WC et siphon du lavabo et de douche) 300ml d'eau de javel reconstituée (2 X pot à coproculture).
- Laisser en contact 15 mn.
- Rincer abondamment.
- Enlever les gants, le tablier et les lunettes.
- Faire une hygiène des mains avec SHA
- Tracer dans le cahier des purges à la case javellisation (nom, prénom, date, signature de l'agent).
- L'eau de javel reconstituée se conserve 3 mois après la date de fabrication, en période froide et 2 mois et 1/2 en période chaude. Elle se conserve à l'abri de la lumière.

Entretien des siphons



Vaccination contre la grippe et le Covid-19

Comme chaque année, l'AP-HP renouvelle au travers d'une campagne son engagement à promouvoir la vaccination contre la grippe et le Covid-19. Se faire vacciner, c'est se protéger et protéger les autres.

La vaccination s'ajoute aux mesures barrières (masque chirurgical et désinfection des mains par la friction hydro-alcoolique) qui permettent de diminuer fortement le risque de transmission de Covid-19 et de la grippe. Le port de masque est actuellement recommandé à l'AP-HP lors des soins et plus généralement partout à l'intérieur de l'hôpital en présence des patients.

Grippe

Chaque année, la grippe touche en France 2 à 6 millions de personnes en France. Pendant l'épidémie de l'hiver 2022/2023, 110 918 passages ont été enregistrés aux urgences pour syndrome grippal et 15 828 hospitalisations (réseau Oscour®, BEH octobre 2023). A l'AP-HP, 362 personnes ont contracté la grippe dans un hôpital durant l'épidémie et 9 ont été prises en charge en réanimation (données 2018-2019).

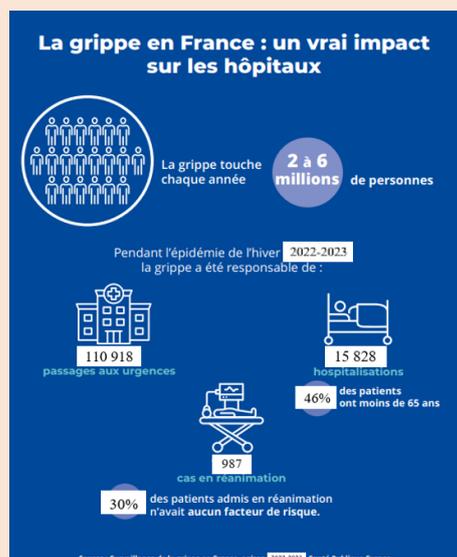
La couverture vaccinale était de 16.5% (2022-2023) ce qui est insuffisant pour assurer la protection des professionnels et des patients (l'objectif fixé par l'OMS est de 75%). La vaccination est le meilleur moyen pour se protéger contre la grippe, elle prévient environ 60% des infections. En cas d'infection, les symptômes sont en général atténués et le risque de complications fortement réduit. La vaccination est recommandée chaque année afin de s'adapter aux virus qui circulent.

Covid-19

La vaccination est recommandée aux professionnels de santé et aux personnes à risque. Elle peut avoir lieu à partir de 6 mois après la dernière injection de vaccin ou d'infection (ou dès 3 mois pour les personnes immunodéprimées). En effet, au fil du temps, l'efficacité des vaccins diminue et se faire vacciner permet de renforcer son immunité contre les souches qui circulent et ainsi se protéger des formes graves, protéger nos proches, nos patients et nos collègues. Après l'injection, il faut compter une dizaine de jours pour être protégé. Le vaccin proposé a été adapté aux souches circulantes, celui disponible à l'AP-HP est le COMIRNATY® qui cible le variant omicron XBB.1.5.

Chaque établissement a mis en place des modalités de vaccination et plusieurs options sont mises en place. Il est possible de recevoir les 2 injections grippe/covid en même temps sans risque.

MODALITES POUR SE FAIRE VACCINER



Personnel de l'hôpital	A l'antenne de vaccination (ancien salon de coiffure de Caroli) <ul style="list-style-type: none">• Sans rendez-vous• Du lundi au jeudi de 9h à 12h30 et de 14h à 15h30
	A la médecine du travail (Bâtiment Foulques, porte B) <ul style="list-style-type: none">• Sur rendez-vous en appelant au 82124• Les mardis et vendredis de 9h à 12h30 et de 14h à 15h30
Patient hospitalisé	En service clinique <ul style="list-style-type: none">• Vaccin COVID :<ul style="list-style-type: none">▪ Envoi à la pharmacie du <u>bon de commande</u> par fax (80780) la veille de l'administration▪ Flacon dispensé avec un kit d'administration (seringues + modalités de préparation des doses)• Vaccin grippe :<ul style="list-style-type: none">▪ Présentation à la pharmacie du bon de commande récupéré préalablement par le cadre auprès de la médecine du travail
	!! La médecine du travail peut vous aider à organiser une séance de vaccination dans votre service ! Contactez-les au 82124 !! <div style="border: 2px solid red; padding: 5px; text-align: center;"><p>⚠ La traçabilité de la vaccination grippe et COVID doit être effectuée en ligne via ce lien et également sur Orbis et SI VACCIN pour la vaccination COVID</p></div>

Lien « tracabilité » : <https://lime.aphp.fr/index.php/649251?lang=fr>